COMMENTAIRES CT 20 JANVIER 2017

Nous sommes impressionnés par le travail fourni par les agents de la mission Formation, qui mériterait le nom de service plein et entier. Nous tenons à les remercier tous, responsable de service, chargés de formation et assistantes de formation.

Formation des contractuels : il convient de noter que nous ne devons pas remplacer Pole Emploi. Il est paradoxal de réduire le recours aux remplacements et de donner en même temps des droits aux agents occasionnels. Il faut d'abord leur garantir leurs droits basiques : salaire, chèques déjeuner livrés dans les services plutôt que devoir se déplacer à la DRH Et surtout les intégrer sur leur poste définitivement quand leur engagement dure. A notre connaissance, les services qui demandaient des formations pour leurs contractuels n'avaient pas de refus de principe auparavant, les nouveaux droits formation existaient donc déjà.

Nous ne nous focalisons pas plus que ça sur le DIF puisque globalement l'accès à la formation est supérieur à la moyenne nationale. Mais nous déplorons que ce type de formation soit si peu usité dans des services comme les crèches ou Patrimoine Bâti Maintenance Régie par exemple. Pour autant ce n'est pas en créant des formations métiers que le recours au DIF sera plus facile mais c'est plutôt en modifiant les modalités d’inscription et d’accès au DIF comme demandé par la CGT et l’UGICT-CGT lors des négociations sur la rédaction du guide de formation (DIF = formations hors poste). Cela vaut aussi pour le nouveau dispositif, le compte personnel formation, qui remplace le DIF, et qui est applicable pour tous dès le 1er janvier 2017 et qui risque d'occasionner du travail supplémentaire au service Formation.

L'importance du domaine Sécurité pose questions. Nous espérons que l'utilité des formations est examinée car les organismes de formation et les textes poussent parfois à la consommation. En revanche, nous apportons une grande attention aux formations de prévention qui peuvent éviter des soucis de santé et de reclassement.

Nous sommes très attachés au recours au CNFPT et au retour au versement de 1 % de la masse salariale à cet organisme. Il faut donc continuer les groupes internes organisés avec le CNFPT. Pour cela, il faut veiller à donner plus de moyens en salles de formation dans nos locaux. Le CNFPT ne doit pas en profiter pour exercer des pressions sur la composition des groupes, en imposant un nombre minimum de 15 stagiaires par groupe. En effet, si l’on réduit la durée des formations, il faut que les groupes restent raisonnables en effectifs afin de ne pas influer sur la qualité des formations. Il faut aussi, comme indiqué dans le rapport, valoriser les formations faites dans des groupes inter collectivités via le CNFPT.

Nous ne sommes pas opposés aux formats innovants, mais cela n’entraine-t-il pas des coûts plus élevés et une organisation plus compliquée ? Il faut garder des crédits pour tous les agents et calibrer le nombre d'agents du service Formation en fonction de l'activité et non l’inverse.

Nous notons la qualité des formations évoquées plus précisément dans les points 2 et 3. Cela dit, toutes les autres formations sont tout autant importantes.

En tant que représentants syndicaux, nous sommes heureux de pouvoir accéder aux formations transversales. Au nom de la CGT et de l'UGICT CGT, nous nous engageons à nous placer en stagiaires lambda, sans avantage particulier.

À cela s'ajoute la réduction très importante des effectifs.

Le service va passer de 12 personnes à 9 personnes, avec des fragilités faciles à connaitre si on s'intéresse un peu au sujet. Les agents en place participent activement à la réorganisation, mais ce n'est pas à leur goût puisque l'organisation actuelle par domaines fonctionnait et était plus pérenne.

Les postes de chargé de formation sont dévalorisés et alourdis, et les postes des assistants de formation sont alourdis par le secrétariat de service tournant.

Étant donné qu'on ne propose pas aujourd'hui un véritable plan de formation, avec des axes précis, nous demandons le report de l'avis, avec une présentation prochaine et simultanée de la nouvelle organisation du service Formation. Dans le cas contraire, nous ne pouvons que voter contre ce rapport qui ne donne pas les moyens à la politique de formation de nos administrations qui nous semble pourtant plutôt satisfaisante.